



COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

ACTIVATION DU REGISTRE DE VEILLE SOCIALE

28 octobre 2020

Dans le contexte sanitaire actuel, le maire Renaud Beretti porte une attention particulière à la protection des personnes âgées, en situation de handicap et vulnérables.

C'est ainsi que la Ville et le CCAS ont réactivé le registre de veille sociale qui permet d'effectuer un recensement des personnes isolées et fragiles, qui nécessiteraient une attention plus particulière pendant cette période.

L'activation du registre de veille sociale permet ainsi :

- la mise à jour du recensement des personnes âgées, en situation de handicap, vulnérables et isolées,
- la mise en place de dispositifs pour garder un lien avec les personnes qui le nécessitent : portage de courses, de repas, contact téléphonique régulier...

A ce jour, 80 personnes ont été recensées.

Le registre a un rôle préventif. Il permet au CCAS de rester en contact avec les personnes recensées, s'assurer que tout va bien et que les personnes ne manquent de rien. Cette prise de contact permet d'actualiser les informations collectées en mars au moment du confinement.

Le CCAS, en lien avec la personne contactée, convient ainsi d'un contact régulier pour garder du lien et une bonne vision de l'isolement et de la dépendance.

Frédérique HENTZ

Directrice de la communication

Tél. 04 79 35 05 85 - Mobile 06 21 72 50 25 - f.hentz@aixlesbains.fr